

Le voyage d'un généalogiste de Quimperlé à Paris en 1790.

La réaction nobiliaire de la fin du XVIII^e siècle a vu nombre de gentilshommes soucieux de partir à la recherche de leurs ancêtres. Ce faisant, ils espéraient pouvoir étayer des prétentions nouvelles sur d'anciens droits depuis longtemps oubliés; de même, une généalogie riche de titres et la mention d'insignes préséances représentaient pour eux un suprême honneur. Feudistes et généalogistes de toute espèce rencontrèrent là une clientèle de choix, d'autant que nombreux furent les nobles à accepter de rétribuer largement d'aussi éminents services. C'est dans ce contexte qu'entrèrent en relations, à l'extrême fin du siècle, Thomas-Louis du Couédic et Nicolas Delvincourt.

Thomas-Louis, comte du Couédic, chef de nom et d'armes, seigneur de Kergoaler, du Lézardeau et autres lieux, naquit en 1734. En 1789, il était grand-maître des eaux-et-forêts de Bretagne et résidait, la plupart du temps, en son château du Lézardeau à Quimperlé ou dans ses hôtels de Quimperlé et Hennebont. Le comte du Couédic fait figure de gentilhomme aisé, jouissant sans doute d'une fortune appréciable et tenant son rang parmi ses pairs.

Très différente nous apparaît la figure de Nicolas-Michel-Antoine Delvincourt. Né à Laon le 3 janvier 1740, fils du procureur au présidial, Delvincourt embrasse, vers 1765, ce qu'il nomme l'«état d'archiviste»: comprenons là qu'il se destine aux recherches que voudront bien lui commander, moyennant finances, les familles nobles en quête de généalogie. Vers 1775, Delvincourt se rend à Saint-Pol-de-Léon et la noblesse bretonne commence à faire largement appel à lui; il entre alors au service de Monseigneur de La Marche, évêque de Léon, en qualité d'«archiviste». Continuant ses recherches dans les chartriers des plus grandes familles, il travaille alors à un catalogue de la noblesse bretonne.

La Révolution, bientôt, lui est fatale: ses rapports avec l'aristocratie le rendent suspect et il est incarcéré. Ayant réussi à se faire libérer, il prend la fuite, moyennant quoi le voilà bientôt considéré comme émigré et contre-révolutionnaire notoire. Il réapparaît en l'an VII, à

Plouéna, où il se dit « notaire public ». Peu après, non sans avoir vécu quelque temps dans la misère, il part chercher fortune à Paris, dans l'espoir de renouer avec sa situation antérieure; c'est en vain et sans doute meurt-il, vers 1815, dans un hospice de vieillards.

Les méthodes de travail de Delvincourt nous apparaissent aujourd'hui bien singulières. N'hésitant pas à s'abriter derrière la haute autorité du généalogiste Chérin, Delvincourt dresse ses généalogies en utilisant, certes des originaux, mais aussi des faux dont certains forgés par ses propres soins ! Dans les derniers temps de sa vie, il tente encore de lancer, sur le mode des souscriptions, une vaste compilation historico-nobiliaire, sans doute fondée sur ses nombreuses forgeries. Faussaire naïf, voulant avant tout complaire à sa clientèle fortunée et en tirer le meilleur profit, Delvincourt faillit même, malgré les anachronismes aberrants apparaissant dans ses travaux, tromper le célèbre d'Hozier... Il fallut en fait attendre Potier de Courcy pour que fût démasquée son imposture. Pour en terminer avec la présentation de ce curieux personnage, empruntons à Albert Mousset, auteur d'un article sur Delvincourt, que nous utilisons ici, les lignes suivantes : l'auteur campe, en conclusion de cet article, l'homme « qui, certes, connut mieux la crédulité de ses contemporains que la diplomatie médiévale... » (1).

C'est donc à Delvincourt que s'adresse le comte du Couédic, soucieux de « redorer son blason » et confiant dans un homme auquel la noblesse bretonne, bien crédule en la matière, fait appel. Le 12 mars 1789, les deux hommes passent un traité. Delvincourt, « généalogiste et archiviste du seigneur évêque comte de Léon », prend en charge les 337 parchemins et papiers de famille de du Couédic pour en dresser l'inventaire; il aura recours, si besoin est, à tout autre titre qui puisse être conservé ailleurs. A l'issue de son travail, pour lequel il demande un délai d'un an, il sollicitera un certificat de Chérin, généalogiste du roi et devra, pour remplir correctement sa mission, dresser l'arbre généalogique des du Couédic en y faisant apparaître leurs armes. Quant à du Couédic, il s'oblige, compte tenu de « l'étendue et la longueur d'un travail aussi peinible » à verser 4148 livres à Delvincourt, ce dernier n'étant manifestement pas désintéressé ! (2).

Le 22 juin 1789, Delvincourt écrit, de Saint-Pol-de-Léon, à du Couédic : le travail avance bien, d'autant que notre « généalogiste » dit

(1) Albert MOUSSET, Nicolas Delvincourt et le Nobiliaire de Bretagne, dans *Annales de Bretagne*, avril 1914, pp. 479-498. Cet article nous a été signalé par Mme Chantal Daniel et MM. Jacques Charpy et Daniel Collet, des Archives du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, que nous remercions bien vivement pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée.

(2) Archives départementales du Finistère, 1 E 220 ter.

bénéficiaire de l'aide de deux commis et d'un scribe. Il doit cependant voir le tout lui-même « bien scrupuleusement ». Il profite de cette lettre pour quémander quelque acompte « car mes commis ne me font pas crédit, et je ne suis pas riche »... (3). En fait, il aura fallu plus d'un an à Delvincourt pour s'acquitter de sa mission : le 10 juillet 1790, il rend à du Couédic ses titres familiaux et les résultats de son labeur (4).

Mais l'affaire n'est pas close pour autant. A cette même date du 10 juillet 1790, du Couédic et Delvincourt passent un nouveau traité par lequel Delvincourt s'engage à partir pour Paris pour achever son travail ; du Couédic consent à lui verser 12 livres d'honoraires par jour et à le défrayer des dépenses de son voyage. Voici quel est le compte que Delvincourt, à son retour, rend de ce voyage.

« Compte que rend le soussigné à Monsieur le Comte du Couédic, Grand Maître, des frais du voyage qu'il vient de faire à Paris pour ses affaires, y compris les frais de ports et rapports des effets contenus dans une valise, le tout d'après leur traité du 10 juillet dernier

1 ^o cheval de Quimperlé à Hennebon	3 livres 6 sols
2 ^o un idem d'Hennebon à Auray	4 livres 8 sols
3 ^o D'idem à Vannes	2 livres 16 sols
4 ^o place de diligence de Vannes à Rennes compris le port de ma valise	20 livres 15 sols
5 ^o ma place de Rennes à Paris compris la valise	78 livres 17 sols
6 ^o payé à Paris du B ^{is} de diligence à ma demeure, pour (sic) de la valise	1 livre 4 sols
7 ^o pour l'expédition du certificat	96 livres
8 ^o pour voiture lors de la vérification	2 livres 8 sols
9 ^o pour ma place de Paris à Nantes et valise	80 livres 2 sols
10 ^o ports de la valise à mes différents logements sur cette route	3 livres 6 sols
11 ^o place au carosse, et le port de la valise de Nantes à Vannes	15 livres 14 sols
12 ^o port de la valise du carosse à mon auberge à Vannes	6 sols
13 ^o cheval et au domestique de Vannes à Auray	3 livres 6 sols
14 ^o D'Auray à Hennebon	5 livres 6 sols
15 ^o D'Hennebon au château de Lézardeau	3 livres 6 sols

Déboursé et frais de routes seulement
payés tant pour diligences que chevaux 321 livres

(3) Ibidem

(4) Ibidem

Frais de nourritures et domestiques sur la route
seulement, non compris mes frais à Paris

2° rafraichissement sur la route et dîner à Auray	3 livres
3° à Vannes pour souper, coucher, déjeuner et le dîner, en allant	9 livres 4 sols
4° 3 repas de Vannes à Rennes	7 livres 10 sols
5° la couchée, 2 souppés, 1 déjeuné et le diné faits à Rennes	10 livres 6 sols
6° de Rennes à Paris 7 repas du 15 au 18. Plus sur cette route 4 déjeuners, rafraichissements et domestiques	4 livres
9° pour 8 repas, 4 déjeuners et rafraichissements de Paris à Nantes	26 livres 12 sols
10° pour 4 repas à Nantes et domestiques	11 livres
11° pour les 5 repas de Nantes à Vannes, rafraichissements sur la route et domestiques	14 livres 6 sols
12° pendant mon séjours à Vannes	6 livres 10 sols
13° raffraichissements à Auray et au conducteur	18 sols
frais de bouche sur la route seulement	114livres 6sols» (5).

(5).

A ce total de 435 livres 6 sols, Delvincourt ajoute ses 12 livres d'honoraires par jour, soit 600 livres pour la période du 10 juillet au 28 août.

Sur le chemin du retour, Delvincourt a adressé d'Angers, le 20 août, une lettre à du Couédic. Il lui témoigne du succès de ses démarches et ajoute être «passé chez le graveur; il n'y a encore que les 2 estampes premières annoncées de faites, et la continuation des autres se fera, les 2 faites m'ont parût superieurement traité». Delvincourt ajoute deux allusions à son voyage. Il précise n'avoir pu retenir de place, pour le retour, dans la diligence de Rennes et s'est donc vu contraint de prendre celle de Nantes «où je serai demain au soir» ajoute-t-il: on peut s'étonner d'une telle rapidité qui permette de couvrir la distance d'Angers à Nantes en une journée. Par ailleurs, Delvincourt écrit «Je séjournerai à Nantes un ou deux jours pour y attendre la voiture pour Vannes, et n'en serai pas fâché, car les grandes chaleurs m'ont fatigué; je suivrai peut être la voiture jusqu'à Lorient: je verrai ce qui coutera le moins car il fait fort cher à voyager» (6).

(5) Ibidem

(6) Ibidem

Pour conclure, deux points paraissent pouvoir être relevés. D'un côté, le voyage de Delvincourt nous semble avoir été assez rapide : nous n'en voulons, pour témoignage, que les « 7 repas du 15 au 18 » entre Rennes et Paris, les « 8 repas... de Paris à Nantes » ou encore l'allusion, dans la lettre écrite d'Angers, à l'arrivée à Nantes dès le lendemain. En effet, si l'on en croit Letaconnoux, deux berlines effectuaient, en 1788, le trajet de Nantes à Rennes en deux jours, et elles étaient considérées comme très rapides (7). Par ailleurs, Delvincourt note : « il fait fort cher à voyager ». Quel est le crédit, toutefois, que l'on peut accorder à un homme qui se joua de la crédulité de ses contemporains ? Ne peut-on penser qu'il aura eu tendance à majorer ses frais de route, sachant de toute manière que la demande de son client s'accommoderait bien d'une dépense exorbitante ?

Les affaires traitées entre le comte du Couédic et Delvincourt nous font aujourd'hui sourire : comment des hommes ont-ils pu, dans le seul souci d'affirmer leur rang, leurs préséances ou l'antiquité de leur race, se laisser bernier à ce point par des « généalogistes » ou « archivistes », lesquels finalement n'étaient que des charlatans prêts à toutes les complaisances à l'égard de leur clientèle ?

Michel MARECHAL.

(7) Jean Letaconnoux, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, 1909.